

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 223

Artikel: Les électeurs de Schwarzenbach
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est certain que le Gouvernement fédéral soutient le nucléaire. Cela afin de diversifier notre dépendance énergétique envers l'étranger. Pour le moment, cette diversification est incomplète puisque les Etats-Unis détiennent le monopole en matière d'uranium enrichi. Mais dans une dizaine d'années, l'Europe occidentale se sera débarrassée de cette tutelle. En attendant, le conseiller fédéral Brugger n'a pas manqué — lors de sa récente visite à Moscou — d'exprimer l'intérêt de la Suisse pour l'uranium soviétique.

Quant aux fabricants de centrales, ils sont assez nombreux (une dizaine) — et l'offre dépasse trop la demande — pour qu'ils puissent imposer quoi que ce soit aux entreprises électriques.

Pour une politique fédérale

L'économie électrique suisse se caractérise donc par l'importance du secteur public cantonal et communal, et par la fragmentation de ses structures. Mais justement, cette fragmentation, ces décisions non coordonnées sur l'implantation des centrales répondent-elles encore aux nécessités actuelles, tant techniques qu'écologiques ? Le Grand Conseil d'Argovie ne le pense pas. Il vient de voter massivement pour une initiative législative donnant à la Confédération le pouvoir exclusif d'accorder les autorisations en matière de construction de centrales et l'obligation de planifier leur implantation. C'est une solution que nous avions du reste esquissée dans l'éditorial sur Verbois (DP 214). Mais il n'est pas certain que la compétence exclusive de Berne soit une garantie absolue de choix judicieux !

1 Voir aussi DP 213 (la controverse aux Etats-Unis), DP 214 (dossier et éditorial Verbois), DP 216 et 219 (Courrier), DP 220 (pollution thermique et pollution visuelle).

2 Sociétés non encore constituées : on connaît les partenaires prévus, mais pas les parts.

3 Partenaires : ATEL (35%), CKW (17,5%), NOK (35%), Alusuisse (7,5%), CFF (5%); options réservées pour les villes de Berne et Zurich, ainsi que pour Bâle-Ville.

0,8 % des voix aux élections nationales de 1967, 7,5 % des voix en 1971, mais 10 % et plus dans cinq cantons, avec une pointe de 16,4 % dans le canton de Zurich, voilà en chiffres la progression rapide des mouvements de droite — Action nationale et Mouvement républicain — en Suisse.

Quelles catégories de citoyens ont donné leurs voix à ces mouvements et à quels partis ces mouvements ont pris des électeurs, c'est à ces questions qu'a tenté de répondre le professeur Gilg¹. Renonçant au sondage d'opinion, procédé trop long et trop coûteux, P. Gilg a comparé systématiquement les résultats électoraux dans les unités administratives (quartiers, communes, districts) de six cantons (Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Neuchâtel et Vaud, accessoirement Genève) et une série de caractéristiques de ces mêmes unités, fournies par la statistique fédérale. Les résultats obtenus ne sont que vraisemblables ; ce sont plus des hypothèses à vérifier que des conclusions définitives. Cela n'enlève rien à leur intérêt.

La droite nationaliste dans les concentrations urbaines

Un coup d'œil sur la carte des cantons montre que les succès de la nouvelle droite se concentrent presque exclusivement dans les zones à forte densité de population, à l'exception des quartiers résidentiels. Certains résultats élevés dans des communes agricoles sont explicables : le candidat de la droite y résidait (pour d'autres communes agricoles, aucune explication n'a été trouvée).

Se basant sur une comparaison plus poussée des villes de Bâle et de Genève, l'auteur propose trois thèmes de réflexion dont l'importance devrait se révéler au long des prochaines votations dans notre pays :

1 Revue suisse d'économie politique et de statistique, No 4, déc. 1972 («Der Erfolg der neuen Rechtgruppen in den Nationalratwahlen von 1971»).

1. *Corrélation extrême-gauche/extrême-droite.* Le phénomène est plus prononcé à Bâle qu'à Genève ; mais, d'une manière générale, les succès de l'extrême-droite ont eu lieu dans les circonscriptions privilégiées du Parti du travail, alors que, inversement, plus une circonscription donne de voix au parti libéral, moins elle en donne aux nationalistes.

2. *Augmentation de la population étrangère.* A Bâle, la relation est manifeste entre l'augmentation de la population étrangère entre 1960 et 1970 dans un quartier et le pourcentage des votes de l'extrême-droite dans ce même quartier. Les électeurs suisses semblent être plus sensibles à l'augmentation qu'à la proportion des étrangers. Il sera intéressant de voir si la stabilisation de la population étrangère aura une influence lors des prochaines élections. Déjà lors des élections cantonales en Argovie le mois passé, l'extrême-droite a perdu le tiers de ses voix.

3. *Vote sur l'initiative Schwarzenbach et élections nationales.* A Bâle, le rapport entre ces deux échéances est très fort, à Genève, faible. Or à Bâle il n'y a aucune similitude entre le vote pour l'Action nationale aux élections cantonales de 1968 et le vote pour l'initiative Schwarzenbach. On peut donc supposer que la campagne pour l'initiative a joué un rôle de catalyseur pour le lancement des mouvements d'extrême-droite.

Les prolétaires de l'Action nationale

Gilg cherche ensuite à savoir si les résultats obtenus pour les villes de Bâle et Genève sont également valables pour les cantons de Zurich, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel. Ses premières observations sont confirmées. La population agricole n'est pratiquement pas tentée par l'extrême-droite alors même que Schwarzenbach

s'était taillé un joli succès en 1970 dans les cantons les plus terriens. Une preuve de plus de la profonde coupure qui existe entre votations et élections : autant le citoyen est traditionnellement attaché à son parti lors des élections, autant il est indépendant lors des votations.

Action nationale et Mouvement républicain

Gilg a même pu déterminer une certaine différence entre les électeurs de l'Action nationale et ceux du Mouvement républicain. D'une manière générale, l'électorat de l'Action nationale est surtout implanté dans les circonscriptions de gauche, alors que le Mouvement républicain a dominé dans les circonscriptions moins urbaines.

Ainsi, dans le canton de Vaud, les premiers dominent dans les districts de Lausanne et d'Aigle, alors que les seconds arrivent en tête dans le district de Moudon/Oron. D'autre part dans le canton de Neuchâtel où seul les Républicains se présentaient, la corrélation avec la gauche est beaucoup plus faible que dans les autres cantons étudiés. L'auteur conclut que les électeurs de l'Action nationale se recrutent, plus que ceux du Mouvement républicain, dans les couches les plus défavorisées, plus sensibles à la crainte de la surpopulation étrangère.

Qui sont les perdants ?

Les glissements de l'électorat des partis vers d'autres formations sont difficiles à saisir. L'analyse de P. Gilg ne donne que des indices. Pour Genève, aucune conclusion n'a pu être tirée. A Bâle-Ville par contre, on constate que, par rapport aux élections cantonales de 1968, les gagnants sont la gauche, l'extrême-gauche et l'extrême-droite. La corrélation entre les gains socialistes et les pertes bourgeoises est très forte, alors qu'elle est faible entre les gains de l'extrême-droite et les pertes bourgeoises. Il semble donc que les gains socia-

listes proviennent d'anciens électeurs bourgeois et que tous les partis ont contribué au succès de l'extrême-droite. L'analyse des cantons de Zurich et Neuchâtel montre également que si les électeurs de l'extrême-droite se recrutent d'abord dans les circonscriptions populaires, on ne peut pas déduire automatiquement que ce sont des voix de gauche qui ont été perdues, sauf exception.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

M. Reverdin, la police turque et la torture

Dans l'AZ du 27 mars, sous la plume de Hans Rudolf Hilty, je lis un article intitulé : « Paroles indulgentes pour des bourreaux » (« Milde Worte für Folterknechte ») :

« Dans un article consacré à la torture sous le régime de la justice militaire turque paru dans l'illustré hambourgeois *Stern*, je lis que malgré toutes les preuves concernant la torture qui ont été présentées à la dernière session du Conseil de l'Europe, la discussion a été renvoyée. Qui plus est, l'actuel président du Conseil, le délégué suisse Olivier Reverdin, aurait excusé le régime turc en ces termes : « La Turquie est une jeune démocratie. Il peut subsister quelques ombres au tableau (« Unklarheiten »), telle que le manque d'amabilité de la police (« Unfreundlichkeit der Polizei »). Mais n'est-ce pas partout le cas ? »

« Cette déclaration du délégué suisse au Parlement européen est une amère dérision. Des formules enjolivées — « ombres au tableau », « manque d'amabilité » — alors que, comme nous l'avons dit, des preuves irrécusables de l'existence de la torture avaient été rassemblées, sont une provocation. Torture aussi bien sur la personne d'inculpés que sur des condamnés, à savoir « bastonnade (coups sur la plante des pieds), électrochocs aux oreilles et aux parties génitales, introduction de bâtons dans l'anus, air insufflé jusqu'à ce que le patient ait l'impression d'éclater. »

« Le fait qu'un conseiller aux Etats genevois minimise de telles pratiques est une circonstance aggravante. (...) Qu'il prétende que c'est « partout le cas » revient à diffamer la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe.

» Le délégué hollandais, Peter Dankert, sur la demande de qui la question avait été inscrite à l'ordre du jour, n'a pas manqué d'en tirer d'amères conclusions : « L'opinion dominante est ici qu'on a tous les droits à l'égard de prétendus anarchistes et terroristes — y compris celui de les torturer et de les tuer. Ce n'est que lorsque des libéraux se trouvent être les victimes qu'on commence à faire quelques réflexions. » (...)

« Nous le savons bien : toutes nos résolutions et tous nos comités, nos lettres ouvertes et nos articles de journaux, contre la torture en Turquie, en Grèce, en Iran, au Brésil ; contre la terreur institutionnalisée à l'est comme à l'ouest ; contre la mise au pilori des intellectuels oppositionnels en URSS comme contre les poursuites judiciaires qui continuent de peser sur les déserteurs de la guerre du Vietnam aux Etats-Unis ; toute notre indignation le plus souvent verbale devant les atteintes portées aux droits de l'homme tout à travers le monde — tout cela n'a guère qu'un caractère démonstratif. Mais même ces démonstrations purement verbales témoignent cependant que chez nous (et pas seulement chez nous), les atteintes aux droits de l'homme ne passent pas inaperçues et ne sont pas acceptées en silence. (...) Et il est difficile d'admettre qu'un parlementaire libéral de ce pays, un « Suisse de marque » (« Renommier-Schweizer ») qui jouit du prestige d'Olivier Reverdin, puisse ainsi minimiser de manière aussi lamentable ce contre quoi nous protestons avec véhémence. »

Et Hilty de demander ce que Reverdin dirait si le français se trouvait tout à coup interdit en Suisse — car enfin une partie des opposants turcs sont des Kurdes, à qui l'on dénie le droit de parler leur langue — et s'il faut conclure que ce « manque d'amabilité » de la police turque est aussi le fait de la police genevoise... **J. C.**